

**POLITIQUE****CRISE DU CORONAVIRUS****Ecoles et contamination: une loi pour protéger les maires?**

Un projet de loi a été déposé par tous les députés LR. Les parlementaires LREM souhaitent également une meilleure protection juridique des élus locaux.

« **AUJOURD'HUI**, les maires sont responsables de tout ! Même quand un panneau de basket se détache d'un terrain et blesse quelqu'un, ils sont poursuivis en justice... Vous n'imaginez pas leur stress à l'approche de la rentrée scolaire le 11 mai si on devait les rendre responsables de cas de contamination au coronavirus dans les écoles maternelles et élémentaires, sous leur responsabilité. »

Député de la 3^e circonscription de la Seine-et-Marne depuis 2018, Jean-Louis Thiériot (LR) a reçu cinq sur cinq le message des élus de son territoire et a écrit une proposition de loi pour les protéger. « Ils ont

reçu un protocole de consignes de 63 pages. Le but n'est pas de les exonérer de toute responsabilité, mais de préciser les conditions dans lesquelles leur responsabilité civile et pénale serait engagée », rappelle l'écu.

Selon le texte de Jean-Louis Thiériot, par ailleurs avocat, un maire devrait être responsable seulement « s'il est établi qu'il disposait des pleins moyens de mettre en œuvre les décisions et qu'il a commis de façon manifestement délibérée une faute caractérisée ». En clair, si un maire ouvre une école en respectant le protocole sanitaire et qu'un cas de coronavirus apparaît, en aucun cas le maire ne

devrait pouvoir être désigné responsable par les parents.

Le texte a été déposé à l'Assemblée nationale le 30 avril par le groupe des 104 députés LR. Dans le cadre de l'examen du projet de loi prorogeant l'état

d'urgence sanitaire et organisant le déconfinement, le Sénat pourrait étudier la proposition aujourd'hui et demain, assure Jean-Louis Thiériot. Elle sera étudiée en commission des Lois à l'Assemblée mercredi, et examinée en séance jeudi. « C'est un sujet qui monte. Si cela ne passe pas, quantité d'écoles ne vont pas ouvrir. »

Des inquiétudes partagées par les élus de La République

en marche. Hier, 138 députés et 19 sénateurs du parti présidentiel ont annoncé dans « le Journal du dimanche » qu'ils allaient également proposer une meilleure « protection juridique » des maires, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'ôter leurs responsabilités aux élus locaux.

Le gouvernement « prêt au dialogue »

Les parlementaires LREM proposeront donc au Sénat et à l'Assemblée « une adaptation de la législation pour effectivement protéger les maires pénalement mais aussi toutes les personnes dépositaires d'une

mission de service public dans le cadre des opérations de déconfinement et ce, pour une période limitée ».

Interrogée au micro de France Inter hier, Sibeth Ndiaye, la porte-parole du gouvernement, a assuré que ce dernier était « prêt au dialogue ». Cela suffira-t-il à rassurer ? Pour Jean-François Copé, le maire (LR) de Meaux, la proposition de Jean-Louis Thiériot « a l'énorme mérite [...] de met-

tre l'Etat face à ses contradictions ». Et de poursuivre : « L'exécutif doit assumer seul les responsabilités » d'une éventuelle contamination. Le maire de Meaux attend « de

voir cette semaine, car on subit des ordres et des contrordres toutes les vingt-quatre heures. Une fois, on doit accueillir les élèves une semaine sur deux ; le lendemain, c'est tous les deux jours. J'attends l'état définitif de la copie. »

Olivier Lavenka, le maire (LR) de Provins, attend pour prendre des décisions : « Certaines mesures ont déjà été mises en place puisque nous avons accueilli des enfants de soignants. Mais, pour d'autres, c'est plus compliqué, comme la prise de température et la désinfection de tous les objets. »

**SOPHIE BORDIER
AVEC GUÉNAËLE CALANT**